

Délibération du Conseil municipal

Séance du 26 septembre 2023

Le vingt-six septembre deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

GUIBERT Vincent	à PAVILLON Jean-Paul
LECACHEUR Julien	à LIOTON Valérie
RAVELEAU René	à PENEAU Sylvie
SOUILHE Jérôme	à DESOEUVRE Robert
VIGNER Jean-Philippe	à BOYER Emilie

Absent(s) excusé(s)

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

LANGLOIS Danielle, ROCHAIS Philippe

Convocation adressée le 20 septembre 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 28 septembre 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE2609-17 | Personnel - Recrutement d'un agent non titulaire sur emploi permanent

Madame Edith CHOUTEAU, adjointe déléguée aux Solidarités et aux Ressources Humaines, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu les crédits budgétaires 2023 au chapitre 012,

Vu la délibération 22SE1312-21 du 13/12/2022 portant sur le tableau des emplois au 1er janvier 2023,

Considérant que la procédure de recrutement pour le poste de responsable de la commande publique, des assurances et des baux ouvert au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux suscite peu de candidatures d'agents titulaires de la fonction publique,

Considérant la nécessité absolue de pourvoir le poste vacant dans le service concerné,

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 19 septembre 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Au 1^{er} octobre 2023 :**
 - **Autorise le maire à recourir à un contrat à durée déterminée de 3 ans renouvelable pour combler le poste de responsable de la commande publique, des assurances et des baux, en catégorie B, sur le grade de rédacteur territorial.**

La rémunération est fixée sur la grille du premier grade du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux assortie d'un régime indemnitaire. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

VOTE					
En exercice	32		POUR	30	
Présents	25		CONTRE	0	
Pouvoirs	5		ABSTENTION	0	
Pris part au vote	30		TOTAL	30	
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>					

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

